



Education prioritaire : des annonces qui vont dans le bon sens mais trop de questions restent posées !

Voici une première analyse des annonces faites par le ministère sur l'**Education prioritaire** ainsi que les premières éléments d'appréciation de la CGT Educ'action.

Les principales lignes de force

Les annonces effectuées par le ministre à la mi-janvier : 14 mesures réparties selon trois axes détaillés sur le site du ministère ¹, se placent dans un moyen terme car les mesures annoncées ne seront opérantes, en partie, qu'à la rentrée 2014, puis élargies en 2015 (cf. *tableau comparatif ci-dessous*). Seuls les établissements les plus difficiles seront concernés dans un premier temps, l'extension aux autres se faisant par la suite.

Un nouveau codage binaire apparaît :

- **REP +** qui correspond aux établissements les plus difficiles (350 établissements, principalement les établissements ECLAIR),
- **REP** (environ 650) pour les autres.

Pour le moment, la carte de l'Education prioritaire ne serait pas réellement modifiée. Il reste à voir ce qu'il adviendra des REP dans le futur, celles-ci étant présentées comme moins éloignées en termes de résultats scolaires des autres établissements. Rappelons que pour la CGT Educ'action ce sont les difficultés sociales qui sont à prendre en compte en priorité.

L'objectif est de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite entre les élèves relevant de l'Education prioritaire et les autres. Si cet objectif est réalisable dans un certain nombre de collèges relevant de ce qu'on appelait les RRS (en gros ce qui deviendrait les collèges REP), cela sera plus compliqué pour les établissements relevant aujourd'hui d'ECLAIR (REP +), ce qui nécessite une politique ambitieuse en termes de moyens.

Pour cela, 350 millions d'euros supplémentaires sont annoncés pour l'Education prioritaire. Des questions restent en suspens : sur quelle période ? Où seront-ils pris dans le budget ? S'agit-il de redéploiement (un certain nombre de dispositifs existent déjà en ECLAIR) ?

A aucun moment il n'est fait allusion aux lycées en ZEP, ce qui est plus qu'inquiétant.

Enfin, les annonces réaffirment la prépondérance du socle, ce qui rend plus compliqué la mise en place de réelles alternatives pédagogiques pourtant réaffirmées.

Par ailleurs, il n'est plus fait mention d'ECLAIR, mais rien ne dit que ce que contient ce dispositif soit supprimé. Pour l'instant il y a maintien des IFICT (indemnité pour fonctions d'intérêt collectif), du recrutement à profil et du préfet des études : la CGT Educ'action continue de demander leur suppression !

Un certain nombre de mesures prévues vont dans le bon sens. Nous regrettons cependant que l'essentiel des mesures annoncées ne soient prévues que pour les établissements identifiés comme REP +. Les autres devant essentiellement se contenter d'une petite augmentation de l'indemnité, uniquement en 2015. Quant aux élèves, aucune amélioration des conditions de travail et d'études.

L'absence de référence à la question des effectifs par classe dans l'Education prioritaire est très inquiétante. Les seuils actuels pourront-ils enfin baisser ? Sont-ils au moins maintenus ? Rappelons que la CGT Educ'action revendique 15 élèves par classe en collège et à l'école.

Trop de questions restent en suspens (primes IFICT, recrutements réservés, avenir des lycées en Education prioritaire, financement...) et toutes les mesures ne s'appliquent pas à l'ensemble de l'Education prioritaire. Il s'agit donc de rester vigilant et revendicatif.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html>

Premier bilan des annonces faites par le MEN sur l'Éducation prioritaire

Annonces ministérielles	Commentaires CGT Educ'action
Axe 1 - Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire	
Mesure 1 La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau.	Dans le 1 ^{er} degré, "La scolarisation des moins de 3 ans" et le dispositif "Plus de maîtres que de classes" devraient être étendus à l'ensemble des écoles relevant des réseaux de l'Education prioritaire d'ici la fin du quinquennat. Cela va dans le bon sens mais le retard dans la réalité est tel et la hausse démographique est là : cela va demander des moyens importants pour que cela soit réellement efficient.
Mesure 2 "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école.	
Mesure 3 Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième.	L'accompagnement éducatif proposé pour les 6 ^e dans le cadre d'une journée continue jusqu'à 16h30 va dans le bon sens, mais pourquoi se limiter aux 6 ^e ? Dans l'immédiat, seuls les établissements REP+ seraient concernés. Comme ces moyens existent déjà dans les réseaux ECLAIR, cela ne coûtera pas grand-chose. Une future extension à l'ensemble de l'Éducation prioritaire est prévue, et même souhaitable, mais les promesses...
Mesure 4 L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de sixième en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.	Le numérique est une aide, un soutien pas une fin en soi. Cela demande un équipement en matériel important et fait peser les risques d'inégalités territoriales selon les budgets des départements.
Mesure 5 Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'Education prioritaire.	
Mesure 6 Le développement d'internats de proximité pour les collégiens Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.	La CGT Educ'action s'est opposée aux internats d'excellence de Sarkozy. Pour elle, les internats doivent créer une dynamique collective pour permettre la réussite scolaire et favoriser la formation citoyenne des internes. Cela nécessite une double prise en charge : * <u>scolaire</u> , au moyen notamment d'heures de soutien/aide/approfondissement pour tous les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant-es sur leur temps de service), * <u>éducative</u> , visant un accompagnement global du développement personnel de l'élève interne, permettant un temps d'échange où les élèves peuvent évoquer plus librement leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs questionnements et un temps de réflexion et de co-construction du savoir (sous forme d'atelier débat par ex.) où le désir de progresser avec l'aide des autres est renforcé.

	Cela passe également par : * Une admission des élèves réalisée dans la transparence par une commission large qui prenne prioritairement en compte les difficultés familiales et sociales ainsi que les difficultés géographiques ou de logement. * Une fondamentale pérennisation des équipes éducatives afin de donner des repères stables aux internes qui sont particulièrement en demande de cadre et d'institution. * Des locaux intégrant des espaces de vie personnalisés et d'échange et un environnement de travail de qualité afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.
Axe 2 - Des équipes éducatives formées, stables et soutenues	
Mesure 7 Du temps pour travailler ensemble Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles : • au collège : une heure et demie par semaine • en primaire : 9 jours par an.	Décharges horaires - Le ministère reconnaît la difficulté et la spécificité d'enseigner en ZEP par l'octroi de décharges horaires (via une pondération) afin de pouvoir donner du temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves. C'est une satisfaction <u>partielle</u> des revendications de la CGT Educ'action (heures de concertation incluses dans le temps de service). Attention ! seuls les 350 établissements REP + seront concernés, et seulement à partir de la rentrée 2015 ! Quel sera le financement ?
Mesure 8 Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire • Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles. • Des experts de terrain pour accompagner les équipes. • Un tutorat pour les nouveaux enseignants.	Enfin, un accent est mis sur la formation continue (3 jours en REP +) mais rien pour les autres réseaux. La CGT Educ'action revendique une formation initiale et continue qui réponde aux besoins de l'ensemble des personnels en particulier des néo titulaires.
Mesure 9 Des incitations fortes pour stabiliser les équipes • Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement.	Indemnité ZEP - Celle-ci sera doublée pour les 350 établissements considérés les plus difficiles (100 en 2014, puis généralisation pour les 350 en 2015). Pour les autres établissements (REP), revalorisation de 50 %, mais seulement à partir de 2015. La CGT Educ'action se félicite qu'il y ait une revalorisation salariale et une reconnaissance de la difficulté mais elle regrette qu'il s'agisse encore une fois d'indemnités. De plus, la CGT Educ'action n'accepte pas que les personnels enseignants en lycée ZEP soient exclus de cette revalorisation.
• Un parcours en Education prioritaire qui sera valorisé dans la carrière. • Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif.	S'il n'est plus fait mention d'ECLAIR, rien ne dit que ce dispositif soit supprimé. Pour l'instant il y a maintien des IFICT et du recrutement à profil, ce que la CGT Educ'action combat !
Axe 3 Un cadre propice aux apprentissages	
Mesure 10 Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'Education prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.	Si la CGT Educ'action se félicite de la pérennité des moyens engagés, elle restera très vigilante sur la façon dont ils sont attribués. De même, si elle est favorable à l'évolution des pratiques pédagogiques, celles-ci peuvent être vues de différentes façons. Cela peut être un moyen de faire le tri entre les établissements qui respecteraient ou pas le cahier des charges.

Mesure 11 Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.	Quels sont les moyens réellement engagés ?
Mesure 12 Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves. Plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.	La CGT Educ'action rappelle que les parents d'élèves sont des salarié-es et que sans droits spécifiques ils auront du mal à participer.
Mesure 13 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.	Le ministère annonce un renforcement en termes de personnels adultes dans les établissements. Si on ne peut que se réjouir du renforcement du nombre d'infirmier-ères et d'assistant-es sociales, on peut légitimement s'interroger sur le recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité. Ils ont fait leurs preuves, mais cela fait encore un statut précaire supplémentaire dans les vies scolaires et un empiètement sur les missions des personnels !
Mesure 14 Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Pour leur part, les personnels sociaux contribuent à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.	